

RAPPORT N°15 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL – AMÉNAGEMENT DE LA DÉCHETTERIE D'ARLANC

M. le Président expose :

Ambert Livradois Forez est propriétaire de la déchetterie d'Arlanc et a lancé dans le cadre de la loi Biodéchets un grand plan de développement du compostage individuel et de proximité et de gestion des déchets verts.

Chaque usager pour bien gérer son composteur individuel a besoin d'apporter de la matière sèche (broyat de branches) que le service déchets met à disposition dans les déchetteries.

Objet de l'opération :

Aménager la déchetterie d'Arlanc pour pouvoir créer un espace de stockage de broyat et de compost à disposition des usagers (libre-service) afin atteindre les objectifs fixés par la loi (TECV, PRGD, loi Economie Circulaire, loi Biodéchets, ...).

Ces espaces de stockage aménagés permettront à nos camions de déverser les matériaux (broyat et compost) dans des casiers, et aux usagers de venir se servir à l'aide de leur véhicule (avec remorque).

Objectifs poursuivis :

Meilleure valorisation des déchets verts.

Développement du compostage individuel.

Jardinage au naturel grâce au compost fourni.

Augmenter le taux de valorisation des déchets.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant H.T.
Dépenses d'ingénierie	
Travaux	6 825,00 €
Acquisitions	
Autres (à préciser)	
Total	6 825,00 €

FINANCEMENTS		Montant H.T.	Pourcentage
Union européenne	<input type="checkbox"/> sollicité		
	<input type="checkbox"/> attribué		
DSIL	X sollicité	2 047.50 €	30,00 %

DETR	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Conseil régional	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Conseil départemental	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Communauté de communes ou d'agglomération	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Établissements publics (ADEME, Agence de l'eau,...)	☒ sollicité		
	☒ attribué		
Total financements publics		2 047.50 €	30,00 %
Fonds propres		4 777.50 €	70,00 %
Emprunt – Crédit bail			
Total autofinancement		4 777.50 €	70,00 %
Autres (à préciser)			
Total général		6 825,50 €	100,00 %

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter un financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 2 047 € ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.